

## Séance plénière du 7 décembre 2006

### **Discours d'ouverture de Pierre Maille Président du Conseil général du Finistère**

Mes chers collègues,

Avant d'aborder le débat d'orientation budgétaire, je souhaite souligner quelques dossiers de cette dernière séance de l'année 2006, qui confirment d'une part la vocation maritime du Finistère et d'autre part notre volonté de mettre en œuvre une politique dynamique au service des personnes âgées et des personnes handicapées de notre département.

#### **1- La vocation maritime**

Elle se décline au travers de trois dossiers.

- **Le transfert du port de Concarneau**

Nous avons demandé le transfert du port de Concarneau, jusqu'à présent port d'intérêt national. L'importance de la pêche pour l'économie finistérienne, la nécessaire complémentarité avec les ports départementaux de pêche de Cornouaille, confortée par l'unicité de notre concessionnaire, la CCI de Quimper Cornouaille, la demande forte et unanime des acteurs de la place portuaire concarnoise, justifient cette demande.

L'analyse de la situation du port a été menée avec les services de l'Etat. Un accord a été trouvé en particulier sur la délimitation du port et le transfert des personnels de l'Etat.

La compensation financière des charges de fonctionnement et d'investissement ne sera définitivement établie par décret qu'en cours d'année 2007, sur la base des dépenses engagées par l'Etat au cours des années précédentes. Il y a là un sujet réel d'inquiétude car peu de travaux ont été faits ces 10 dernières années. Les dragages prévus dans le contrat de plan 2000-2006 n'ont pas été entrepris. Les sédiments portuaires sont fortement pollués et leur élimination, indispensable au bon fonctionnement du port, est estimée à plus de 7 millions d'euros.

Par ailleurs la consolidation financière de la situation créée lors de la construction de la cale sèche et de la rénovation de l'élévateur à bateaux est indispensable à l'occasion de ce transfert.

Le Conseil général a proposé à l'ensemble des acteurs un plan pour le règlement de ce dossier. Ceux-ci ont salué l'intérêt et la qualité de ce plan auquel ils ont donné leur accord et qui n'attend plus que la validation de l'Etat.

J'ai demandé à Louis Le Penec de prendre les contacts pour organiser, en accord avec l'ensemble des partenaires, une rencontre avec le Ministre de l'Equipement pour conclure ce dossier. J'espère dans l'intérêt de tous que nous y parviendrons rapidement.

- **Réalisation d'un bassin d'accueil pour les grands monocoques**

La dernière course transatlantique a, une fois encore, mis en valeur les coureurs finistériens. Le centre de Port-la-Forêt contribue à l'image du Finistère, est un important facteur de développement économique, exerce un effet d'entraînement et de motivation sur les jeunes finistériens. Cet investissement réalisé par la SEM départementale SODEFI maintiendra et attirera en Finistère les meilleurs compétiteurs nautiques.

Par contre, l'extension prévue de la capacité d'accueil du port de plaisance est abandonnée tant que ne sont pas connues les conclusions du groupe de travail mis en place par le Préfet pour trouver une réponse à l'élimination des produits de dragage.

- **Le Parc Marin d'Iroise**

Nous allons, je l'espère, voir enfin aboutir ce projet.

L'idée ambitieuse de parc marin est née en 1992, dans l'objectif de préserver des richesses naturelles et de participer à un développement durable et de qualité de la pointe du Finistère. Le projet, comme nous l'avons souhaité, a été construit avec l'implication de l'ensemble des acteurs, élus, pêcheurs, associations, services de l'Etat.

Le Parc Marin d'Iroise devrait, en améliorant la connaissance du milieu et des écosystèmes marins de l'Iroise, permettre :

- la protection d'un espace exceptionnel où de nombreuses espèces rares sont menacées
- le développement durable des activités : maintien d'une population permanente sur les îles, soutien de la pêche côtière professionnelle, préservation des ressources halieutiques, développement maîtrisé des activités de tourisme et de loisir, réduction des pollutions d'origine terrestre.

L'orientation des actions, la prise de décisions, l'élaboration du plan de gestion, seront assurées par un Conseil de gestion au sein duquel les représentants des acteurs locaux seront majoritaires, comme nous l'avions demandé.

Je vous propose que nous donnions un avis très favorable à la création de ce Parc Marin qui renforcera le caractère maritime du Finistère et correspond à notre volonté d'excellence dans la recherche de l'équilibre entre développement et respect de l'environnement.

## **2- Une politique dynamique au service des personnes âgées**

Le deuxième schéma gérontologique 2000-2004 que nous avons prolongé du fait du nombre important de places non encore réalisées, a vu la mise en place des CLIC, dont 19 antennes sont aujourd'hui installées. Le schéma avait prévu l'ouverture de 659 nouvelles places d'hébergement. A ce jour seules 354 ont été autorisées et financées. Il en reste donc 305 qui sont soit en attente de financement, soit en attente d'autorisation. Les perspectives d'obtention des financements de la part qui incombe à l'Etat sont extrêmement limitées.

Le nombre de personnes recevant l'APA continue de progresser et nous devons tirer les leçons de l'expérimentation de dotation globale que nous avons menée dans 8 établissements. Nous allons lancer, sous la conduite de **Gilbert Monfort**, la préparation du troisième schéma. Nous y associerons de façon étroite nos partenaires dans l'objectif d'aboutir dans le courant de l'année 2007. Un axe majeur de ce schéma sera la politique de prévention du vieillissement et de maintien à domicile compte tenu du vieillissement de la population.

### **3- Les orientations budgétaires**

La préparation du budget 2007 comporte encore beaucoup d'incertitudes. Les transferts récents de compétences rendent difficiles les comparaisons avec les budgets précédents.

Les conséquences financières de l'arrivée de personnels TOS ne sont pas totalement connues, l'Etat repoussant à des lois de finances futures l'ajustement des comptes.

Le décalage entre les allocations RMI que nous versons et les recettes en compensation que nous recevons, continue de se creuser, alors que le nombre d'allocataires ne diminue pas. Malgré la demande de l'Assemblée des départements de France, unanime, qui souhaite une pause dans les transferts de compétences, plusieurs textes législatifs sont en discussion ou en préparation et devraient avoir des conséquences importantes pour les Conseils généraux : réforme de la protection de l'enfance, loi de prévention de la délinquance, réforme des tutelles...

Nous aurons besoin d'une grande vigilance et il faudra que la recette des droits de mutation conserve sa dynamique pour maintenir les équilibres de notre budget et nous permettre de ne pas avoir besoin de faire évoluer la fiscalité plus fortement que le coût de la vie.

**Plusieurs gros programmes d'investissement sont prévus à brève échéance** : ports de pêche de Cornouaille, pont de Térénez, collège de Plabennec, reconstruction du CDAS de Douarnenez, acquisition du bâtiment de la Maison départementale des personnes handicapées... La négociation que nous venons de mener pour confier les gendarmeries par un bail emphytéotique de 35 ans doit faciliter la réalisation de ce programme important d'investissement sans réduire notre patrimoine ni alourdir notre dette que nous avons bien diminuée ces dernières années.

Nous serons sollicités pour participer à des opérations du **contrat de projet Etat-Région**. J'ai joint au dossier l'ensemble des informations dont nous disposons à ce jour, il est vraisemblable que les financements n'interviendront guère sur le budget 2007. De même les programmes opérationnels européens ne seront pas définis avant la fin de la préparation de notre budget. La seule certitude est que les crédits disponibles seront inférieurs à ceux des contrats précédents.

Les objectifs que nous nous sommes fixés lors de l'adoption de notre **Agenda 21** seront mis en œuvre progressivement. Parmi ceux-ci, **la réforme de la politique territoriale** est un chantier important : plusieurs propositions sont avancées et font l'objet de discussions dans nos commissions et avec l'Association des Maires du Finistère dont j'ai rencontré le bureau récemment.

## Les orientations proposées sont les suivantes :

- **Maintien de l'engagement actuel**, près de **30 millions** d'euros, pour aider les communes et les intercommunalités à réaliser leurs équipements.
- **Meilleure réponse aux besoins** des Finistériens : à partir de diagnostics de territoires, comment pouvons nous inciter, par exemple, dans le domaine de l'accueil de la petite enfance à mieux couvrir les besoins.
- **Meilleur aménagement du territoire** : il nous faut privilégier la cohérence plutôt que la concurrence entre les projets. Les pays ou les intercommunalités seront invités à élaborer des schémas de développement permettant de leur proposer un contrat. Il nous faut veiller à ce que le tissu rural et le réseau des communes moyennes, complémentaires du développement des ambitions métropolitaines de Brest-Quimper-Morlaix, offrent des services et un cadre de vie de qualité.
- **Plus grande solidarité** à l'égard des petites communes rurales : la Subvention départementale d'investissement attribuée aujourd'hui à plus de 200 communes mérite d'être redéfinie, concentrée et renforcée sur les plus petites communes .
- **Plus de justice** : il faut moduler les subventions en fonction du potentiel financier des collectivités, de leur effort fiscal, de la situation sociale de leurs habitants.
- **Meilleure adaptation** de nos aides : il convient de réformer les taux et les plafonds de subvention en fonction du coût des équipements, de fixer une durée de vie limitée dans le temps aux programmes pour en vérifier périodiquement la pertinence et l'intérêt.
- Prise en compte progressive des critères du **développement durable**, dans la construction, les énergies consommées, l'impact social...
- **Plus de clarté** : la nature des équipements sera redéfinie selon qu'ils sont d'intérêt départemental, de proximité, structurant, multifonctions...

**Le budget primitif 2007** devrait préciser les modalités de ces évolutions, indiquer la date à laquelle les nouveaux critères seront fixés afin que nos partenaires sachent comment élaborer leur opérations. **Il convient dès à présent de dire que les dossiers déjà reçus à la date d'aujourd'hui seront traités selon les règles en vigueur à ce jour et que les dossiers qui ne sont pas encore parvenus dans les services le seront selon les nouvelles règles.**

Ces évolutions méritent un approfondissement, des simulations, l'appui de documents cartographiques. Elles sont difficiles et demandent du courage, puisque si nous travaillons à enveloppe constante pour nos concours aux communes et intercommunalités, il y aura une redistribution favorable ou non selon les situations. Sur la base des principes et des orientations que j'ai évoqués : aménagement du territoire, réponse aux besoins identifiés dans les diagnostics de territoires, solidarité, justice, cohérence, adaptabilité, je souhaite que la discussion soit menée dans un esprit départemental et non pas dans la vision étriquée et égoïste des limites des intérêts de son canton.